



**Conseil municipal | Séance du 1 juillet 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-07-01-20 | Personnel communal - Création de taux de vacations pour des consultations orthophoniques  
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 25 juin 2021

L'An deux mille vingt et un, le 01 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

### **Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur José Gonçalves

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**Considérant :**

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation,

**Décide :**

- De créer le taux de vacation orthophoniste et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués dans le tableau ci-joint :

| Vacation      | Missions   | Durée de la vacation | Taux de vacation brut | Nombre de vacations du 01/09/2021 au 31/07/2022 | Budget BRUT alloué pour les vacations du 01/09/2021 au 31/07/2022 | Budget BRUT et Charges alloués pour les vacations du 01/09/2021 au 31/07/2022 |
|---------------|--|----------------------|-----------------------|---|---|---|
| orthophoniste | Consultation orthophoniques, organisation de dépistage, prévention et soutien aux élèves, organisation et mise en œuvre d'activité de recherches scientifiques en lien avec les problématiques d'acquisition du langage. | forfait              | 187 €                 | 74  | 13 840 €  | 15 180 €  |

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 05/07/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210701-lmc122595-DE-1-1

Affiché ou notifié le 6 juillet 2021